

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/11/19-2/01 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022899-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/0221

**OBJET :** Approbation de conventions permettant d'attribuer un budget d'autonomie à divers collèges de Seine-et-Marne.  
Collège "Arthur Rimbaud" à Nemours

Lors de la séance de l'Assemblée départementale du 14 juin 2019, un dispositif a été approuvé permettant d'attribuer aux collèges publics une enveloppe pour réaliser des travaux dans leurs établissements. Ce dispositif permet de développer l'activité locale, tout en effectuant des travaux souvent reportés car non liés à la sécurité et à la pérennité des biens immobiliers, jugés ainsi non prioritaires. A ce jour, il convient d'approuver des conventions avec 2 collèges.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 14 juin 2019,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer au Collège « Arthur Rimbaud » à Nemours, une enveloppe d'un montant total maximum de 29 428,64 € TTC pour réaliser des travaux dans son établissement et d'approuver la convention correspondante, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signe ladite convention.

Article 3 : des crédits nécessaires seront prélevés sur les opérations « travaux dans les collèges » et « entretien dans les collèges » de l'action « entretien et grosses réparations ».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne